

Paris, le 27 avril 2020

Quelles mesures mettre en place en prévision du déconfinement ?

Résultats d'un sondage réalisé auprès des 450 membres de l'Agora des Directeurs Sécurité



En quelques mois, la pandémie de coronavirus a touché près de 3 millions de personnes, dans le monde. Derrière l'Espagne et l'Italie, la France recense, à elle seule, près de 125 000 cas confirmés de Covid-19, à ce jour⁽¹⁾. Pour lutter contre cette épidémie, le Président de la République imposait le confinement, le 16 mars dernier, ce qui impliquait une réorganisation pour nombre d'entreprises et d'organisations. Des cellules de crises ont alors été mises en place pour gérer, au mieux, cette situation inédite, instaurer le plan de continuité d'activité, et anticiper la reprise, en prévision du déconfinement. Pour ce faire, les Directeurs Sécurité/sûreté sont à pied d'œuvre, depuis le début de cette crise, travaillant de concert avec une équipe pluridisciplinaire. Contribuant amplement à la lutte contre le COVID-19, en mettant en place de nombreuses mesures, leur rôle est bien souvent majeur durant ces périodes critiques et s'accompagne d'une lourde responsabilité, en termes de prévention des risques. Aussi, pour mieux appréhender le rôle de chacun, durant cette crise sanitaire, et prendre en compte les enjeux, au sein des divers environnements que représentent les 450 membres de l'Agora des Directeurs Sécurité-Sûreté, le Collège national, constitué des Présidents des neuf clubs, a mis en place un sondage dont nous allons vous dévoiler quelques résultats.

Anticipation des mesures pour prévenir tout risque, durant la période de confinement

« Tout d'abord, nous sommes ravis de constater que ce sondage dépeint un panel représentatif des acteurs économiques, sur l'hexagone, puisque les membres ayant répondu à cette enquête appartiennent, pour 58% d'entre eux, aux secteurs dits essentiels et pour 42 % aux activités considérées comme non essentielles. En outre, près de 90% des organisations, tous secteurs d'activité confondus, confirment avoir bien anticipé l'établissement des mesures permettant de lutter contre le COVID-19, en amont de l'annonce du confinement. Nous étions tous attentifs à ce qui se déroulait hors de nos frontières et aux annonces régulières faites par le Gouvernement. Le 27 février dernier, le premier ministre évoquait alors une "stratégie" articulée autour de "trois stades" et préparait déjà les français à un éventuel confinement. Par ailleurs, quand il n'en assure pas lui-même la coordination, le directeur sécurité/sûreté participe très souvent à la réalisation et la mise en place de plans de continuité d'activité ; aussi, se doit-il d'évaluer et de prévenir tous les risques en matière de sécurité/sûreté, dans ce cadre précis », déclare Marc Viethen, co-président du Collège national de l'Agora des Directeurs Sécurité-sûreté.

Agora Managers, une marque d'Agora Clubs

Michaël Lejard est Co-fondateur du Réseau Agora Managers et Président de l'entreprise Agora Clubs

(Société anonyme par action simplifiée. Numéro de Siret : 481 319 044 00022 Code NAF 8230Z)

42 avenue de la Grande Armée - 75017 Paris - Tel : 01 47 42 76 60 – Fax : 01 40 17 99 21

Sites internet : www.agorasecurite.com

Lutte contre la propagation du COVID-19 : quels impacts pour les organisations ?

Les sociétés ayant dû totalement fermer leurs sites durant cette période indiquent avoir renforcé leurs dispositifs de protection et de sécurité. Ce qui s'est traduit, plus particulièrement, par un accroissement de la surveillance humaine (pour 64 % d'entre eux), de la surveillance électronique (pour 42 % d'entre eux), ainsi que, dans une moindre mesure, la mise en place de dispositifs de sécurité électronique innovants (5 % des membres ayant répondu à ce sondage). Et si le renforcement de ces dispositifs a largement contribué à la lutte contre la propagation du COVID-19, ils ont quelque peu permis la prévention de certaines incivilités et autres déprédations, 9% des membres sondés ayant noté un accroissement de tentatives de vandalisme.

« Certaines structures continuent d'accueillir du personnel, en nombre très restreint, la présence de quelques collaborateurs, en fonction de leurs missions et responsabilités, étant parfois nécessaire. Pour ce faire, de nombreuses mesures ont été mises en place, comme la validation de demande d'autorisation préalable à entrer sur le site fermé, sous peine de se voir refuser l'accès par un agent de sécurité. Bien évidemment, les règles de distanciation sont systématiquement appliquées, ainsi que des mesures visant à lutter contre la propagation du virus. Cela se traduit, par exemple, par l'instauration de flux de circulation, l'organisation d'horaires et de temps de pause, la mise à disposition de gel hydroalcoolique aux endroits stratégiques (pour 95% des répondants, NDLR), la mise à disposition de masques (pour 75% des répondants, NDLR) et/ou de gants (59% de membres ayant répondu, NDLR) ; on note également le renforcement du nettoyage et désinfection des postes de travail, la mise en place de poubelles dédiées aux masques et gants usagés...», déclare Fabien Dhainaut, co-président du Collège national de l'Agora des Directeurs Sécurité-Sûreté.

Ces mesures de lutte contre la propagation du COVID-19 concernent également les organisations dites essentielles. Aussi, 74% des acteurs concernés, ayant répondu au sondage, déclarent un renforcement des mesures de sécurité, via un accroissement des procédures de sécurité/sûreté, dans 92 % des cas, et une augmentation du nombre d'agents de sécurité dans 36 % des cas.

75% annoncent une modification de la configuration des espaces, comme la fermeture de certains accueils au public et le réaménagement de ceux restés ouverts, avec, parfois, l'instauration d'un filtrage incluant parfois l'utilisation de moyen technologiques supplémentaires. Cela concerne, également, le réaménagement des restaurants d'entreprises, des bureaux et des salles de réunions, de façon à respecter les distanciations. Des hygiaphones ont de nouveau été mis en place, notamment dans les PC de sécurité. Par ailleurs, 92% des membres appartenant à ces secteurs essentiels et ayant répondu à ce sondage, déclarent la mise en œuvre de process particuliers, comme le décalage de prises de postes, de façon à limiter les contacts, le report d'opérations non urgentes dans les centres hospitaliers, l'accueil limité et individualisé de clients avec le respect des distances, pour les banques...

Agora Managers, une marque d'Agora Clubs

Michaël Lejard est Co-fondateur du Réseau Agora Managers et Président de l'entreprise Agora Clubs

(Société anonyme par action simplifiée. Numéro de Siret : 481 319 044 00022 Code NAF 8230Z)

42 avenue de la Grande Armée - 75017 Paris - Tel : 01 47 42 76 60 – Fax : 01 40 17 99 21

Sites internet : www.agorasecurite.com

En outre, quelques acteurs déclarent avoir déjà instauré la prise de température, de façon manuelle ou via des caméras thermographiques, tous secteurs d'activité confondus. Une alarme se déclenche généralement lorsque la température dépasse 37,5 ou 38 degrés ; le salarié, selon les organisations, peut alors être invité à entrer dans une salle prévue à cet effet, jusqu'à l'arrivée d'un médecin. Dans certains cas, il lui est demandé d'aller chez un médecin pour vérifier qu'il n'a pas contracté le virus.

« Parmi les membres ayant répondu à ce sondage, certains font part de la mise en place de lignes d'écoute et de soutien psychologique. Face à cette situation inédite, génératrice d'un niveau élevé de stress chez certains collaborateurs, cette mesure me paraît particulièrement avisée et bienvenue », souligne Marc Viethen.

Par ailleurs, 90 % des membres ayant répondu, et travaillant dans un des secteurs essentiels, ont signifié que leur structure avait mis en place des mesures spécifiques, parmi lesquelles le télétravail, la mise en quarantaine rémunérée, dans certains cas, voire l'autorisation spéciale d'absence pour garde d'enfants, maladies chroniques...

Vers une sortie de confinement : l'établissement de plans de reprise d'activité intégrant, notamment, le maintien du télétravail

Emmanuel Macron ayant annoncé une sortie du confinement à partir du 11 mai, cette décision donne le signal de la mise en œuvre du plan de reprise d'activité, pour de nombreuses organisations. « Au travers de ce sondage, nous constatons que 70 % des structures, dans lesquelles travaillent les acteurs ayant répondu, ont soit déjà préparé un plan de reprise d'activité (20%), ou sont en cours de mise en place de celui-ci (50%). Dans 70 % des cas, il s'agit essentiellement de mesures barrières, avec, en priorité, la mise à disposition de masques pour un port obligatoire, ainsi que la mise à disposition de gel (pour 80 % des répondants). En outre, 90% affirment avoir identifié des circuits d'approvisionnement fiables et durables en équipements de protection individuelle.

Par ailleurs, notons que près de 60% des sondés, ayant répondu, annoncent une reprise d'activité progressive, avec un maintien en télétravail dès que cela est possible, la continuation des visio-conférences pour limiter les réunions physiques, et une restriction, voire une interdiction de déplacements professionnels, au moins dans un premier temps. Concernant la prise de température, les avis divergent, laissant entendre la nécessité d'analyser les atouts et les risques liés à ces technologies actuellement proposées et l'importance de dialoguer avec les partenaires sociaux, en amont. Quant à la réalisation de tests de détection, ils sont près de 70% à considérer cette disposition utile, voire nécessaire.

Quelles relations avec les pouvoirs publics, durant cette gestion de crise ?

Ce sondage met en exergue le fait que, pour 83 % des structures auxquelles appartiennent les membres de l'Agora des Directeurs Sécurité Sûreté ayant répondu, l'application du continuum de sécurité semble effective, au moins en partie. Ce, parfois de manière informelle ; chacun échangeant avec certains acteurs, en particulier. Néanmoins, il apparaît que nombreux sont ceux qui considèrent un manque de communication et d'échanges avec les services de l'Etat. Ainsi près de 70 % attendent davantage de visibilité quant aux priorités, dans le cadre du déconfinement. En effet, de nombreuses questions subsistent, portant notamment sur les transports publics, les réponses juridiques aux solutions électroniques actuellement proposées, notamment pour la prise de température, les enjeux liés à la réouverture des restaurants d'entreprise, des centres commerciaux, la réouverture de frontières, les mesures nationales pour anticiper une nouvelle pandémie...

Près de 80% demandent une visioconférence avec les représentants du ministère de l'intérieur et 42 % souhaitent également échanger avec des représentants du ministère du travail. Plusieurs signifient vouloir aussi s'entretenir avec un représentant du ministère de la santé. « J'appelle de mes vœux l'organisation, sans plus attendre, de visioconférences avec les représentants des pouvoirs publics, à l'image de celles que nous organisons régulièrement au sein de l'Agora des Directeurs Sécurité-Sûreté, car ce dialogue est essentiel pour mettre en place des dispositifs efficaces, dans le cadre de la lutte contre la propagation du virus, lors du déconfinement. Rappelons que le 11 mai 2020, selon les experts, seulement 6% des Français devraient avoir été infectés par le COVID-19, d'où la nécessité de mettre en place des mesures efficaces, pour éviter, à tout prix, une deuxième vague », conclut Marc Viethen.

(1) Communiqué du ministère de la santé, le 25 avril 2020

Contact :

Virginie Cadieu - MEET'IM Consulting
Pour Agora des Directeurs Sécurité-Sûreté
virginie@meetimconsulting.com
Tél. : 06- 87-92-90-18

Agora Managers, une marque d'Agora Clubs
Michaël Lejard est Co-fondateur du Réseau Agora Managers et Président de l'entreprise Agora Clubs
(Société anonyme par action simplifiée. Numéro de Siret : 481 319 044 00022 Code NAF 8230Z)
42 avenue de la Grande Armée - 75017 Paris - Tel : 01 47 42 76 60 – Fax : 01 40 17 99 21
Sites internet : www.agorasecurite.com